



Conditions de réservation et de location Le Relais de Chasse Le Logis.

1. Généralités.

Dans les présentes conditions, l'on utilise les termes suivants :

La maison d'hôtes : Le Relais de Chasse Le Logis, comprenant **La Mazilière, La Dronne** et **La Grange** ainsi que le terrain afférent.

Le propriétaire : Max et/ou Vera van de Ven.

Le client : le locataire de la maison d'hôtes, composé d'une ou plusieurs personnes nommées dans la réservation.

Le contrat de location concerne explicitement la maison d'hôtes telle que décrite ci-dessus, qui est exclusivement destinée à servir de logement de vacances. La maison d'hôtes est entièrement meublée.

Le client ne peut en aucun cas faire recours à quelque droit pour séjourner plus longtemps que la période de location convenue, sauf après confirmation écrite du propriétaire.

2. Réservation et paiement.

i. Réservation.

Vous pouvez réserver par téléphone ou via internet.

La réservation se fait sur base de ces conditions de réservation et de location.

En effectuant votre paiement au propriétaire, vous acceptez lesdites conditions de réservation et de location.

Le loyer de la maison d'hôtes est uniquement destiné à usage temporaire.

La période de location ne peut être prolongée sans autorisation écrite du propriétaire. Le propriétaire se réserve le droit de refuser une réservation sans devoir communiquer la raison.

Jachtslot Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France

T : +31 643 228 725 | E : max@lelogis.nl | I : www.lelogis.nl

Propriétaires : Vera and Max van de Ven



ii. Occupation de la maison d'hôtes.

Le nombre maximal d'invités est fixé comme suit:

- à La Mazilière : 8 personnes, ayant plus de 10 ans.
- à La Dronne : 4 personnes, ayant plus de 10 ans.
- à La Grange : 2 personnes, ayant plus de 10 ans.

Ce nombre ne sera en aucun cas excédé, même sur le terrain. Aucune dérogation ne sera possible sans l'autorisation écrite du propriétaire.

Il est interdit de sous-louer la maison d'hôtes.

La réception d'invités dans la maison d'hôtes et/ou sur le terrain est interdite sans l'autorisation écrite du propriétaire.

Des lits d'enfants supplémentaires sont éventuellement disponibles sur demande et à de frais supplémentaires. Le client doit les demander lors de sa réservation.

iii. Période de location.

La période de location prend cours le samedi à 16 heures et se termine le samedi à 10 heures.

D'autres heures d'arrivée et de départ sont possibles, mais doivent cependant être discutées d'avance avec le propriétaire et confirmées par le client.

Le samedi est le jour d'échange.

iv. Paiements.

Lors de la réservation, le client doit verser un acompte de 25% du montant total de la location. Cet acompte doit être reçu dans 5 jours ouvrés suivant la réservation. Le client n'est pas en droit de réclamer le remboursement de l'acompte.

Le propriétaire confirme la réservation par écrit, après réception de la réservation et de l'acompte.

Ce n'est qu'avec cette confirmation de la réservation que le contrat de location est établi avec le client.

Jachtslot Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France

T : +31 643 228 725 | E : max@lelogis.nl | I : www.lelogis.nl

Propriétaires : Vera and Max van de Ven



Le montant restant de la location, soit 75%, doit être réceptionné par le propriétaire au plus tard 8 semaines avant le début de la période de location. Si le propriétaire n'a pas reçu le paiement concerné à la date échéance, il sera habilité à communiquer par e-mail que le contrat de location n'est plus valide. Le client reste toutefois redevable du montant restant de la location au propriétaire.

Le propriétaire s'efforcera toutefois de louer à nouveau la maison d'hôtes. Tout frais supplémentaires seront cependant à charge du client. Au cas où la maison d'hôtes est à nouveau louée par le propriétaire, le montant de la location sera remboursé.

En cas de réservation pour une période de location dans les 8 semaines après la réservation, le montant total de la location est dû. La caution doit être payée immédiatement le jour de l'arrivée (comptant) au propriétaire.

Tous les autres paiements doivent être virés sur un compte courant qui sera communiqué au client au moment de la réservation.

v. Le prix de location.

Les prix de location, comme repris sur www.lelogis.nl, sont mentionnés par semaine, en euros et par maison d'hôtes ou par partie de la maison d'hôtes, sauf précisé autrement.

Le prix locatif comprend :

- le chauffage central
- l'équipement de gaz dans la cuisine (si applicable) et
- l'eau.

Le coût de l'électricité sera facturé séparément au moment du départ.

Nous relèverons les compteurs à l'arrivée et au départ.

Jachtslot Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France

T : +31 643 228 725 | E : max@lelogis.nl | I : www.lelogis.nl

Propriétaires : Vera and Max van de Ven



Le propriétaire assume une consommation normale d'électricité, d'eau et de gaz par le client.

Une consommation excessive sera facturée au client, à la discrétion du propriétaire.

Le propriétaire est en droit de déduire de la caution une compensation pour consommation excessive.

Le prix locatif ne comprend pas :

- le linge de lit (1 jeu de draps et de taies par semaine)
- les serviettes (1 jeu de serviettes pour la salle de bains/la cuisine par semaine). Ces serviettes ne peuvent être utilisées qu'à l'intérieur de la maison.
- la taxe de séjour. Le propriétaire est tenu de verser une taxe de séjour à l'autorité locale. Son montant est calculé par personne et par nuit.

vi. Annulation.

Le client ne peut annuler la réservation que par écrit, en ce compris par e-mail.

Jusque 8 semaines avant le début de la période de location, les frais d'annulation sont de 30 pourcents du montant de location.

Entre 6 et 8 semaines avant le début de la période de location, les frais d'annulation s'élèvent à 50 pourcents du montant de la location.

Si le client annule la réservation dans les 6 semaines avant le début de la période de location, il sera redevable de la totalité du montant de la location.

Il incombe au client de souscrire une assurance annulation appropriée.

Le propriétaire s'efforcera toutefois de louer à nouveau la maison d'hôtes.

Tout frais supplémentaires seront cependant à charge du client.

Au cas où la maison d'hôtes est à nouveau louée par le propriétaire, le montant de la location sera remboursé.

Jachtslot Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France

T : +31 643 228 725 | E : max@lelogis.nl | I : www.lelogis.nl

Propriétaires : Vera and Max van de Ven



Si le propriétaire est obligé d'annuler une réservation en raison de circonstances hors de sa volonté, le client en sera informé dès que possible et aura droit à un remboursement intégral.

vii. Caution.

La caution doit être payée immédiatement le jour de l'arrivée (en espèces) au propriétaire. Les chèques traveller ne sont pas acceptés par le propriétaire. Le montant de la caution est repris sur le site www.lelogis.nl. La caution est employée pour des dommages éventuels à la maison, aux meubles/à l'inventaire, au jardin, et/ou à d'autres constructions/équipements, etc. constatés avant, pendant ou après le contrôle final.

Tout dommage survenu lors du séjour du client doit être signalé dès que possible par ce dernier au propriétaire. Le client est responsable de tout dommage (volontairement ou intentionnellement) survenant pendant son séjour à Le Logis.

La caution sera remboursée au client dans les 28 jours après son départ sous déduction du dommage éventuel.

Si le montant de la caution ne couvre pas le dommage concerné, le client accepte de payer le montant restant au propriétaire après avis écrit de ce dernier.

Le propriétaire s'efforcera en matière de dépannage en cas de problèmes (techniques) éventuels ou d'offrir des solutions alternatives.



viii. Assurance.

Le propriétaire conseille explicitement au client de prendre une assurance de voyage (y compris la couverture d'annulation et la responsabilité personnelle) en même temps que la réalisation du contrat de location.

Le propriétaire n'accepte en aucun cas la responsabilité de perte quelconque, d'inconvénient ou de dommage ou de frais supplémentaires relatifs à ces vacances, quelle qu'en soit la cause. Le client ne peut faire recours à l'assurance du propriétaire.

ix. Usage du terrain.

La maison d'hôtes est située dans un environnement tranquille et est appropriée aux vacances, à la relaxation et au repos.

Le client tient compte de la nature et de la destination de la maison d'hôtes ainsi que des souhaits et des besoins d'autres utilisateurs éventuels du séjour en ce qui concerne ledit terrain.

Si le client ne se comporte pas comme il se doit ou s'il gêne son environnement, l'accès ultérieur à la maison d'hôtes et au terrain peut lui être interdit. Dans ce cas, le propriétaire est en droit d'annuler le contrat de location sans que le client ne puisse demander le remboursement du montant locatif.

x. Nettoyage.

Les frais de nettoyage hebdomadaire sont indiqués sur le site. A la fin de la période de location, la maison d'hôtes doit se trouver dans le même état qu'au début de la période de location.

Le propriétaire est habilité à réclamer des frais de nettoyage si la maison d'hôtes, selon estimation du propriétaire, est excessivement sale.



xi. Fumer.

Il est interdit de fumer dans la maison d'hôtes. Si vous fumez, il y a lieu de fumer à l'extérieur.

xii. Animaux domestiques.

Il est interdit d'amener des animaux domestiques au Logis.

xiii. Responsabilité.

En cas de dommages ou de blessures survenus pendant le séjour du client et causés par un vol, une perte, un incendie, des accidents dans et/ou autour de la maison ou par des conditions météorologiques extrêmes, le client est tenu de consulter le propriétaire dès que possible.

Le propriétaire ne peut être tenu responsable des dommages ou des blessures, tels que mentionnés dans la phrase précédente, subis par le client pendant le séjour à la maison d'hôtes. Il n'en va autrement que si le client peut prouver que ce dommage a été causé par l'intention ou la négligence grave du propriétaire.

Le propriétaire ne peut jamais être tenu responsable par le client pour les dommages ou blessures causés par des catastrophes naturelles, des désastres, des épidémies de virus ou d'autres événements imprévus échappant au contrôle du propriétaire. Dans de telles situations, le propriétaire consultera le client.

Le client indemnise le propriétaire contre les réclamations de tiers, en ce compris la subrogation par le client ou l'assureur (les assureurs) du client.

Le propriétaire récupère auprès du client tous les dommages manifestement causés par ce dernier, sauf s'ils ne lui sont pas imputables.



xiv. Droit applicable.

Les présentes conditions de réservation et de location sont établies et doivent être interprétées conformément au droit néerlandais. Tous les différends éventuels résultant de ce contrat ressortent de la compétence du juge compétent aux Pays-Bas. Même dans les cas où le client ne possède pas la nationalité néerlandaise, tous les litiges découlant du présent contrat relèvent de la compétence du tribunal néerlandais compétent, à moins que cela ne soit contraire au droit européen impératif.

xv. Réclamations.

Le propriétaire s'efforcera à ce que le séjour se passe le plus agréablement possible.

Si le locataire a toutefois des réclamations, il est tenu de s'adresser au propriétaire. Le propriétaire fera tout son possible pour y remédier dans les plus brefs délais.

Si le client quitte prématurément la maison d'hôtes, sans concertation ni autorisation préalable du propriétaire, il décharge de ce fait le propriétaire de toute obligation d'indemnisation.



xvi. Modifications des conditions.

Le propriétaire se réserve le droit de modifier les présentes conditions de réservation et de location.

Si l'une des dispositions des présentes conditions de réservation et de location est considérée non valable, les autres dispositions restent applicables.

© octobre 2022, Relais de Chasse Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France

Jachtslot Le Logis, 6 Route du Pont, 24410 Parcoul - Chenaud, France
T : +31 643 228 725 | E : max@lelogis.nl | I : www.lelogis.nl
Propriétaires : Vera and Max van de Ven